

Image not found or type unknown



SUCCESION TRES COMPLIQUEE

Par **Eric Paul**, le **10/12/2018** à **11:02**

Bonjour,

Je suis détenteur de deux SCI à 50 % et d'une SARL à 50 %, les 50% restant appartenait à ma compagne décédée.

Aujourd'hui son héritier m'a mis en procès concernant la SARL puisque cette dernière est partie en faillite.

Je souhaite vendre les appartements des SCI.

L'héritier ou l'huissier peuvent-ils bloquer la totalité des sommes des ventes des SCI ?

Cordialement

Eric Paul